L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 18 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

LOUIS I. YRON, plombier, poseur de tuyaux, installations à gaz, materiaux de plombier, etc. Candélabres, globes toutes les qualités de ranges réparés. No 117 rue Douane, p. et Bourbon, Nouvelle-Orléans, Lne.
13 sept—1an

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c le mille. 12 mars—1 an

A VENDRE.

MEILLEURE Gasoline de stoves 10c. le gallon livrée. J. J. Paquette, 156 rue Camp. Téléphone 76. Ordres par la poste franco de port. Anciennement rue de Chartres.
16sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm H. Seymour vs Mme Edwige Manrae, individuellement et comme tutrice de ses enfants mineurs.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 19,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. R. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire, dans un certain procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de Distr et pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 30,416, intitulé Veuve Gustave Manrae vs Robert Ross.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 sept—12 17 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,270—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire de la succession de John Henry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—16 20 25

Succession de John Massy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,414—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Anton Massy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

12sept—12 17 20

Succession de Mme Emilien Locke, veuve de Samuel Locke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,198—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Edgar Grima, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

15sept—15 20 24

Succession de J. B. Soleri

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,1[illegible]—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Soleri, et Angelo Soccia, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 sept—11 16 20

Succession de William Swan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,757—Division E.—Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

Succession de R. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,[illegible]—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Bums, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 sept—12 17 20

Succession de August Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,7[illegible]—Division D.—Attendu que Gustave Villermin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Augustus Villermin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

John A. Morle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,241—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Pitcse, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 17 20

Succession de George W. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,748—Division A.—Attendu que Jacob A. Schumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Schumann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 sept—9 13 18

Succession de Henry Hirner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Hirner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 sept—16 20 25

Succession de Mme Eulalie Dupre veuve de Adolphe Cantrelle en première noce et en seconde noce de John B. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,206—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 sept—8 13 17

AVIS AUX CREANCIERS.

J. Frank Sporl vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,250—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Frank Sporl, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 sept—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,701—Division C.—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire, en cette ville, dans le but de voter pour un répit de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. B. Stafford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.

Nlle-Orléans, 29 août 1891.
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.

Vraie copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 août 30 sept 25—14 oct

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 SEPTEMBRE—CLASSE No 320
Tirage de 4 heures P. M.

79	60	33	12	20	4	18	5	44	32	15	23	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 17 septembre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, ayant été conduits avec honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...$300,000, soit		$300,000
1 Lot de...	100,000...	100,000
1 Lot de...	50,000...	50,000
1 Lot de...	25,000...	25,000
2 Lots de...	10,000...	20,000
5 Lots de...	5,000...	25,000
25 Lots de...	1,000...	25,000
100 Lots de...	500...	50,000
200 Lots de...	300...	60,000
500 Lots de...	200...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300......	30,000
100 Lots de...$200......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100......	99,900

3,134 Lots se montant à......$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'un lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS
—DE LA—
LOUISIANE
vs.
DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,065.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre-vingt-onze [591], Six cent soixante-sept [667], Sept cent vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent cinquante-quatre [854], Neuf cent quarante-deux [942], Neuf cent quatre-vingt-quinze [995], Mille quatre vingt-neuf [1089], Onze cent quarante-trois [1143], Douze cent trente-neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent quatre vingt dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en vingt neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six terrains numérotés de un à vingt six, les deux compris, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurent trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces, et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et cent —— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnston et Force, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent —— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Dolhonde, et est composé de vingt trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus, lesquels dits vingt trois terrains mesurent, ensemble, trois cent trois pieds, onze pouces et cinq lignes de façade rue Pologne, deux cent vingt-huit pieds de façade rue Kentucky, deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade rue Vertu, deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, et s'étend diagonalement de la rue Kentucky à la rue Pologne, [illegible] carrés et partie du carré qui en faisant partie de la [illegible] de la rue Pologne, sur la ville de la Nouvelle-Orléans, tous ces terrains ayant l'espace de terre de laquelle propriété et dessus de cette fortunée, ayant été exproprié par la ville pour l'élargissement de la rue Pologne.

2° Onze certains morceaux de terre situés et étant dans le Troisième district de cette ville et décrits comme suit, savoir:—Un certain terrain dans le carré No 590, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Villeré et Robertson; le dit morceau de terre est composé de et désigné par les numéros de un à vingt-huit et le dit morceau, mesure trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-trois pieds quatre pouces et six lignes de façade rue Mathilda, deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent six pieds, neuf pouces de façade rue Villeré, et deux cent soixante pieds, cinq pouces, deux lignes de façade rue Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 666 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Claiborne; le dit morceau de terre étant divisé en et composé de seize terrains désignés par les numéros de un à seize, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds trois pouces de façade rue Kentucky; deux cent treize pieds, deux pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quarante-huit pieds, deux pouces de façade rue Robertson, et deux cent quarante-huit pieds, huit pouces, cinq lignes de façade rue Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilda; le dit morceau de terre étant composé de vingt-deux terrains désignés par les numéros de un à vingt-deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quarante-huit pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Claiborne, et deux cent quarante-huit pieds, huit pouces et sept lignes de façade rue Derbigny.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Derbigny et Solidelle; le dit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante et un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, un pouce, neuf lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent quarante-huit pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Derbigny, et deux cent quarante-huit pieds, huit pouces et sept lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre dans le carré No 855, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Solidelle et Joséphine; le dit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, un pouce et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent quarante-huit pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Solidelle, et deux cent quarante-huit pieds, huit pouces de façade rue Joséphine. Un autre certain morceau de terre dans le carré No 943 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Joséphine et Célestine; le dit terrain est composé de vingt six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent quarante huit pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Joséphine, et deux cent quarante-huit pieds, huit pouces, et sept lignes de façade rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 996 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Génie; le dit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante deux pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; deux cent quarante-huit pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Célestine, et deux cent quarante huit pieds, huit pouces, et sept lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1090 quatre-vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Johnson; ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt-sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda, trois cent neuf pieds, trois pouces une ligne de façade rue Génie, et trois cent dix-huit pieds rue Johnson.

Un autre morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilda, John son et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilda, trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson, et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds deux pouces cinq lignes de façade de rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; trois cent trente-huit pieds quatre pouces six lignes de façade rue Force, et trois cent quarante-deux pieds sept lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Vertu et Dolhonde, le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre vingt-trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky, deux cent quarante neuf pieds, un pouce une ligne de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Mathilda, trois cent quarante-deux pieds, cinq pouces, et cinq lignes de façade rue Vertu; et trois cent cinquante un pieds, un pouce, et pt lignes de profondeur du côté de la rue Dolhonde; le tout au pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrits et exposés ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant et en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent-vingt-sept dollars, les contributions sur neuf cent trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur mille annuités ou contributions de mille huit cent soixante-six dollars (la tranche, l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes s'étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds-capital hypothéqué non due encore, mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est-à-dire la somme de soixante-sept mille, cent soixante seize dollars, il assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

Succession de Mme Francis Cutter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,154.—En vertu d'un writ de séquestration judiciaire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement de plusieurs parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 21 septembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 212 rue St-Charles:
Un lot de meubles de maison, installations, etc., d'après inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17 16 19 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Deuxième District, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez.

N. K. Baumgarden vs. H. L. Keuser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,708—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet No 96 (vieux numéro) compris entre les rues St-Pierre, Galvez, Johnson et Promenade Carondelet, désigné par le No 126; le dit terrain mesure trente pieds de façade rue St-Pierre, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Galvez, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, avantages et appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de par sa entre la veuve et les héritiers de Laurence Kenney passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 7 février 1890. Enregistré dans le C. O. Book 131, pages 330 à 337.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 sept—15 22 29 oct 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,320—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois terrains situés dans le 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 8 janvier 1853 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44. Lesdits terrains étant dans le carré borné par les rues St-Paul, maintenant Sud Liberté, Saint-Pierre, maintenant Sud Franklin, Julia et Girod, et ayant, mesure américaine, vingt six pieds de façade rue Julia sur quatre-vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julia et St-Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges, quatre-vingt cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,050 montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente et toutes taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette due du fonds capital et non encore exigible, mais pouvant l'être en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir : la somme de $3,850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et de ses lois et le reste, s'il y en a du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vizard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et tout l'attirail qui se trouve sur les lieux consistant de machines, appareils et tous autres objets dans la fabrique de glace située dans le Premier District, carré borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julia, désignés par les numéros 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan du voyer de la ville, J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels dits terrains mesurent d'après le dit plan comme suit, savoir :

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rue Fulton et Front, sur une profondeur de cent-cinquante-deux pieds, neuf pouces et deux lignes sur la limite du terrain No 4, et cent vingt trois pieds, sept pouces, et sept lignes sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure environ vingt quatre pieds, huit pouces, six lignes de façade sur chacune des rues Fulton et Front, avec une profondeur de cent-vingt trois pieds, sept pouces et sept lignes sur la limite du terrain No 5, et cent vingt huit pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 7. Le terrain No 7 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rues Fulton et Front sur cent vingt deux pieds, deux pouces et deux lignes sur la ligne du terrain No 6 et cent vingt deux pieds, six lignes sur la ligne du terrain No 8.

Le terrain No 8 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rues Fulton et Front, et cent vingt deux pieds, deux pouces et ligne sur la ligne du terrain No 7, et sur la ligne qui le sépare du terrain No 9 formé le coin des rues Fulton et Julie, et mesure vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rues Fulton et Front, et vingt trois pieds, deux pouces et deux lignes de façade rue Julie; et cent-vingt trois pi ds, six pouces sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050.00 maintenant due sur des coupons de bons émis par la compagnie défenderesse, et 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant des bons et coupons ici en litige; l'acquéreur assumant un montant égal à son enchère, coupons attachés aux bons comme suit: $1,050 échéant le 15 octobre 1891; $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 avril 1893; $1,050 payable le 15 octobre 1893; $1,050 payables le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1,050 payable le 15 avril 1895; et les frais et dépens, etc., du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 4% bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 14 avril 1889, payable six ans après date garantis par hypothèque par acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, au avril 1889; 25 pour la somme de $1,000 chacun et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant..........................	$703,743 98
Change............................	81,735 32
Prêts sur demande et escomptes.	1,594,205 50
Actions............................	28,582 50
Propriétés foncières............	39,868 00
Total..........	$2,448,114 97
Fonds-capital......................	$300,000 00
Profits non divisés...............	242,163 97
Dépôts individuels................	1,904,553 00
Dividendes non payés...........	1,398 00
Total..........	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
(Signé) ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er juil—4t

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Un beau et complet stock de Bottes et Souliers.

PAR HENRY STERN & CO., encanteurs, le VENDREDI, 18 sept. 1891, à leur salle d'encan, No 86 rue Canal commençant à midi, sera vendu sans limite ni réserve—

Un très grand assortiment de **Bottes et Souliers** convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 18 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Commune et Canal. Lequel lot est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant ancien voyer en cette ville, en date du 11 février 1840 et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet par les profondeurs suivantes, à savoir: cent pieds sept pouces sur le côté du lot No 7 et cent pieds deux pouces sur le côté du lot No 9, et a une largeur de dix huit pieds trois pouces dans le fond sur une allée de treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur ouvrant sur la rue Commune, en commun avec le dit lot et les autres.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Brownlie W. Taylor, acte passé pardevant Antoine Doriocourt, le 9 mai 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 17

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, jeudi 9 juillet 1891.

ACTIF.

Prêts et escomptes..................		$1,256,947 13
Surtirages.................................		1,521 40
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation........		50,000 00
Autres actions et bons..............		50,971 34
Dû par des agents de réserve approuvés.........		4,730 76
Dû par d'autres banques nationales..........		20,097 58
Dû par des banques d'Etat et banquiers..........		14,369 97
Maison de banque, meubles et installations........		115,500 00
Dépenses courantes..................		193 86
Echanges du Clearing house........	$67,977 59	
Billets d'autres banques..........	6,107 00	
Monnaie courante fractionnelle, etc.		
Fkels et cents........	630 01	
Espèces........	40,001 50	
Billets légaux.........	203,112 00	$317,028 0[illegible]
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation........		2,250 00
Total........		$1,834,409 60

PASSIF.

Fonds capital payé..................		$300,000 00
Fonds de surplus.....................		200,000 00
Profits indivis........................		37,892 96
Billets de banque nationale en circulation........		44,995 00
Dividendes non payés.............		5,500 00
Dépôts individuels sujets à des chèques........	$1,135,565 69	
Certificats de dépôts sur demande........	1,050 00	
Chèques certifiés........	14,271 02	
Chèques de caissier en circulation........	20,140 59	1,171,033 30
Dû aux autres banques nationales........		7,761 06
Dû aux banques d'Etat et banquiers........		2,227 28
Bills payables..........................		65,000 00
Total........		$1,834,409 60

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée jure solennellement que le rapport ci-dessus est correct d'après mes connaissances et ma croyance.
J. L. BERCIER, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi ce 18me jour de juillet 1891.
BENJAMIN ORY, Notaire Public.

Correct. Attesté:
H. R. GOGREVE,
MAX SCHWABACHER,
G. R. FINLAY,
Directeurs.

10 juillet—1f

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Rolliade.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 4ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frerot.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Frerot.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis
616 Reynés et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un élégant cottage en briques, No 154 rue Hôpital, entre Remparts et Bourgogne.

Succession de Paul Delery.

No 33,734.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 9 septembre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 100, borné par les rues **Hôpital, Ursulines, Remparts et Bourgogne,** mesurant, conformément au titre de défunt, au pied français, 20 pieds 6 pouces de façade à la rue Hôpital, sur une profondeur de 131 pieds 8 pouces sur la ligne du côté gauche touchant à la propriété de M. Bourg, et sur la ligne du côté droit touchant à la propriété d'Hélène Lepage, une première profondeur d'environ 80 pieds, c'est-à-dire jusqu'à une bâtisse en briques qui sert de cuisine et qui est comprise dans le lot devant être maintenant vendu, puis courant à angle droit de 8 pieds 6 pouces, qui donne au dit lot à cette première profondeur une largeur de 26 pieds, et au point de cette largeur, aussi touchant la propriété d'Hélène Lepage, le dit lot a une seconde profondeur de 51 pieds 8 pouces et mesure sur la ligne du fond 35 pieds de largeur sur la ligne contiguë à la propriété de M. Labadie; et conformément au dit plan fait par Geo. de Armas, député voyer de ville, en date du 14 septembre 1891, le dit lot commence à une distance de 125 pieds 9 pouces (pied américain) de l'encoignure des rues **Remparts et Hôpital,** et mesure (au pied américain) 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue **Hôpital,** sur 140 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue **Remparts,** 93 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la première profondeur sur la ligne de côté vers la rue **Bourgogne,** puis s'ouvrant à un angle droit de 9 pieds 0 pouce et 5 lignes; puis sur une seconde profondeur sur une ligne courant à angle droit, 46 pieds 11 pouces et 4 lignes, et 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le numéro municipal 154 rue **Hôpital.**

Les améliorations comprennent un élégant cottage en briques avec 6 chambres, une cuisine en briques avec 4 chambres, cave, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans au gré de l'acquéreur, divisé en billets **garantis par hypothèque** et privilège et lieu de vendeur portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur assurera la propriété pour le montant de la portion à crédit et le transfert de la police au porteur des dits billets. L'acte doit contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses dans le acte de vente. L'acquéreur est requis de déposer avec les encanteurs 10 pour cent au moment de l'adjudication, les vendeurs paieront toutes les taxes d'Etat, de ville et de levée incluant l'année 1891 et garderont possession de la dite propriété sans charge pendant quinze jours après la passage du dit acte de vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 sept—16 19 20—Oct 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix
—DANS LE—
SIXIÈME DISTRICT.

Avenue Peters, entre l'avenue St-Charles et la rue Jennet. Cottage élégant élevé de terre.

Au coin des rues Octavie et Jennet. Cottage élevé de terre.

Au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée, Grand terrain vague.

Moitié indivise des **Dix-sept** terrains formant le coin des rues **Joseph et Colisée; Perrier et Joseph; et Arabella et Colisée.**

PAUL J. CHRISTIAN
—vs.—
SES CRÉANCIERS.

No 30,448—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur. Bureau 3 1/2 rue Carondelet. SAMEDI 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encanteurs St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 juillet 1891, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir.

1° Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, etc., situé dans la partie nord-est, et dans cette partie de la paroisse Jefferson, connue comme Rickerville et faisant partie d'un certain carré d'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Jennet, Octavie et l'avenue Peters, désigné comme lot No cinquante-deux sur un plan de Benjamin Buisson et de William T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849 déposé en l'étude de Joseph A. Beard, ancien notaire en cette ville en date de la sortie le 10 mai 1869, annexé à un acte passé par devant Selim Magner, ancien notaire de cette ville par la rue C et mesure, d'après le dit plan, cent quatre vingt cinq pieds de façade sur **avenue Peters,** sur une profondeur et largeur de **rue Jennet** de cent cinquante-cinq entre lignes parallèles. Egalement le dit morceau de terre décrit ci-dessus fut acquis par le dit Paul J. Christian, par acte du W. C. Hays, notaire, en date du 18 mai, en l'étude Marc A. May, par acte pardevant le dit notaire Magner, le 30 avril 1869. Les améliorations qui comprennent un cottage élégant élevé de terre et à distance de la rue ayant chambres, une autre belle bâtisse à deux étages à l'arrière, ayant chambres, citernes, puits, orangers et autres arbres fruitiers, jardin, etc., etc.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé, faisant partie du Sixième District de cette ville (anciennement dans la paroisse Jefferson, dans le carré d'îlet No borné par les Avenues Peters et St Charles et devant Nabdot les rues Octavie et Jennet, étant contre la carte. No cinquante trois sur le plan principal du bourg de Rickerville, par W. O. Thompson, voyer, en date du 23 mars 1849 déposé pour joindre au dit acte au bureau de Jos. A. Beard, n'ayant noté, par la lettre D, sur un plan dudit carré fait par G. de l'Isle en date le 16 mars 1869 et annexé à un acte pardevant Selim Magner, notaire en cette ville le 30 avril 1869, et ayant la mesure 120 pieds de façade rue Jennet, sur 185 pieds de profondeur et de façade rue **Octavie,** entre lignes parallèles formant le coin des rues **Jennet et Octavie.**

Cette propriété est la même acquise par Philippe Brown par acte pardevant F. B. ... notaire, le 28 décembre 1872.

Les améliorations comprennent deux bâtisses élevées en bois, chacune ayant deux chambres, un puits, une citerne, etc.

3° Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, et devant faire partie de Jefferson dans la partie de la paroisse de Jefferson dans le carré d'îlet No quarante-deux, borné par l'avenue Napoléon et les rues Plaquemines (maintenant Colisée) Berlin et Chestnut, et marqué E sur un plan de Paul E. Théard, en date du 11 mai 1858, et annexé à un acte du même date, entre la ville de la Nouvelle Orléans et Mme Wilson, passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le dit morceau de terre mesure, pied américain, 64 pieds 10 pouces de façade avenue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, et il forme le coin de l'**avenue Napoléon** et de la rue **Colisée ou Plaquemines,** et est composé de ces morceaux de terre désignés sur un plan de L. Pilié, voyer de la ville, à la date du 31 mars 1868, déposé en l'étude du dit Bouny pour qu'on s'y réfère, comme terrains 7 et 8 sur cette partie du terrain 9 à l'arrière.

Cette propriété fut acquise par Paul J. Christian, par achat, de William T. Robson, par acte passé pardevant Thos. O. Stark, anciennement notaire en cette ville, le 26 juin 1866.

4° La moitié indivise du intérêt dans les dix-sept terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, (anciennement la paroisse Jefferson en cette ville, dans ce qui est communément appelé "Hurstville," dans le carré borné par les rues **Arabella, Joseph, Colisée ou Plaquemine et Perrier,** lequel est désigné par le numéro quarante deux, sur un plan de F. N. Tourné, sous la date du 15 février 1860, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, notaire en cette ville. Lesdits terrains sont désignés par les numéros de **Un à Dix** inclusivement, et les numéros de **Quatorze à Vingt** inclusivement; desquels terrains les numéros de un à dix inclusivement sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Joseph** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain Un formant le coin des rues **Joseph et Colisée ou Plaquemines,** et le terrain numéro Dix le coin des rues **Joseph et Perrier.** Les terrains numéros de Quatorze à Vingt inclusivement se touchent tous et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Arabella,** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain vingt formant le coin des rues **Arabella et Colisée ou Plaquemines,** laquelle propriété fut acquise par Paul J. Christian de Jas. M. Cresson, par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 1ème jour d'avril 1869.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 19 26 oct 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en brique, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Harry.

No 32,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci dessus le 4 septembre 1891, sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à deux étages, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie. Le lot est le No 19 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue St Thomas, sur 114 pieds 3 lignes de profondeur. La bâtisse a un grand couloir, 12 chambres, etc., convenable pour le commerce et résidence.

Termes de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses de garantie usuelles pour frais d'avocat, en cas de non paiement, et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acquéreur assumera toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. J. Ward, notaire.
Sept—8 19 26 oct 3 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Cottage Résidence. Rue Nouvelle-Orléans, Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odille Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Spear.

No 33,304—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Nouveau St-Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par J. A. D'Hemécourt, voyer, le 26 novembre 1870, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 110 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne (anciennement rue St-Avide) et ayant 18 pieds dans le fond. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, etc. Près du marché, de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—5 12 25—oct 3 10

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,
UNE OCCASION
—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royantés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE
vs
SES CREANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 13 août 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Le magasin avec résidence double en bois à deux étages,** Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress, coin nord-ouest de la rue Clara, et le cottage double en bois, Nos 204 et 204 1/2 rue Clara touchant à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au coin et quatre chambres de l'autre côté et citerne. Le cottage a quatre chambres, auvent et citerne. Les améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, en date du 14 août 1891, d'après lequel le terrain mesure 31 pieds 3 pouces de façade sur la rue Cypress par 99 pieds, 11 pouces de profondeur et de façade rue Clara, desquelles les terrains II forme le coin et entre lignes parallèles. Le cottage à l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de largeur ouvrant rue Clara.

2° **La résidence double en bois à deux étages** Nos 96 et 96 1/2 rue Cypress attenant et située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, contenant 6 chambres de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le plan de Chas de l'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** attenant et situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur le dit plan de Chas de l'Isle, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés rapportent $576 par an, et sont louées au mois.

4° **Le magasin et résidence double** en bois à un étage Nos 30 et 30 1/2 rue Lafayette, coin sud ouest de Clara, situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow, contenant d'un magasin et de deux chambres à l'encoignure et de trois chambres de l'autre côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre D sur le dit plan susmentionné de Chas de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur une profondeur et façade de 66 pieds 10 pouces à la rue Clara, formant le coin des dites rues, 64 pieds 0 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot E et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond. Se loue au mois au taux de $192 par an.

5° **Un cottage double en bois à un étage** Nos 270 et 270 1/2 rue Lafayette, attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété quatrièmement décrite, contenant 3 chambres et allée de chaque côté, hangar et citerne. Le lot de terrain est désigné par la lettre E sur le dit plan de Chas de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur 67 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot D, et 64 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond, se louant au taux de $142 par an.

6° **Le cottage double en bois** à un étage Nos 200 et 202 rue Clara attenant dans le fond et situé dans le même district et îlet que les propriétés quatrièmement décrites, contenant quatre chambres, hangars et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Clara sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Lafayette et la rue Cypress et ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond sur laquelle il a 33 pieds 3 pouces sur ligne et de plus la profondeur de la ligne de ladite clôture de 31 pieds, ensuite 1 pied 7 pouces sur une ligne allant vers la rue Cypress; ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond et ayant l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de large, ouvrant sur la rue Clara. Se loue au taux de $96 par an. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont dans un voisinage tranquille et très peuplé, à proximité au grand commerce du nouveau Canal et du Mississippi Valley Railroad, garantissant de bons locataires en tout temps et un bonne clientèle pour le commerce de détail et près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

7° **La résidence double en bois,** à deux étages Nos 190 et 198 rue Claiborne, coin nord-ouest de la rue Cypress, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Sud Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant quatre chambres et galerie de chaque côté et citerne.

Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, daté le 14 août 1891 et mesure 20 pieds de face à la rue Sud Claiborne, sur une profondeur et façade à la rue Cypress, entre lignes parallèles, de 100 pieds et forme le coin des deux rues. Louée au mois au taux de $120 par an. La rue Claiborne est une des plus larges avenues. La propriété est bien située pour le commerce de détail ou de bons locataires, et près des lignes de chars.

8° **Un cottage en bois à un étage,** No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus et septièmement décrite, ayant 4 chambres et cave: le terrain est désigné par la lettre B, d'après un plan de Chas. de l'Isle, et mesurant 39 pieds et 8 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 20 pieds, entre lignes parallèles, loué au mois au taux de 72 piastres par an; une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9° **Huit certains lots de terre** situés dans le Sixième District de cette ville, faisant plus d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St George, Upperline, Long et Valence, et désigné par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sur un plan dressé par F. J. Rathsen, le 8 avril 1850, et déposé à l'étude de J. H. Van Dalsen, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 96 pieds 1 pouce d'un côté et 92 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 88 pieds 1 pouce et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 58 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et faces à la rue Upperline et forme l'encoignure.

Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne occasion pour vacherie, la rue Valence est convoitée et offre un bon placement.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs; la partie du crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs payeront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés précédemment et secondement décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessus.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 août—16 23 29—sept 5 12 19

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie et Argenterie, MEUBLES Antiques et Modernes.

Succession de Mme Marie Louise Roman, veuve de P. E. Roman.

No 31,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 29 septembre 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour et de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la cour ci-dessus, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 11 septembre 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, au local No 209 rue du Camp, entre Julie et St Joseph—

Bijouterie, Argenterie, magnifiques Meubles antiques et modernes de salon, de chambres à coucher, de salle à manger et de cuisine en bois de choix et solides, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
17 sept—17 18 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat,

—ET—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES,

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placements d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,041—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Sept. 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, et daté le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. W. Ray, ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891, et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin des dites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° **Le beau cottage double en bois,** Nos 1325 et 1327 rue Magazine se touchant situés dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté, donnant ainsi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° **L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois,** No 1315 rue Magazine coin S.-O. de la rue Soniat, situé dans le carré 25 du faubourg Avart actuellement le carré 210, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8 se touchant l'un à l'autre et mesurent respectivement comme suit. Le terrain No 7 31 pieds. Le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan de Wm Fetchey, voyer, déposé en l'étude de C. C. Lafrayere, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois avant magasin d'épiceries, 5 chambres, auvent citerne et bâtisses de dépendance, vendue sujette à un bail de $240 par an pour 3 ans à partir du 15 avril 1888, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4° **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne écurie et grande entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° **Le joli petit cottage en bois,** No 103 rue Dufossat, adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle, ayant 3 chambres, auvent et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui sans cesse prend de valeur. Il y a devant une ligne double de chemins de fer, et elle peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un bon voisinage et d'accès facile, on trouvera tous les éléments désirables ici.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an, le tout à l'option des acquéreurs, la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets et tous les autres clauses usuelles en sus, cités dans les actes de ventes. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux détenteurs des billets; et les acquéreurs payeront en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 août—22 29—5 12 19 26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN CENTRAL
—ET—
PROPRIETE DE RESIDENCE
MAGASIN EN BRIQUES
A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages, No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance.

—ET—

Le cottage en bois à un étage

No 349 rue du Camp, coin S. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 50—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 10 août 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **Le magasin à trois étages** en briques, No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 114 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 104 pieds 2 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette; 105 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 116, et 24 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité de chemins de fer, d'institutions d'expédition et de commerce peut être utilisé pour n'importe quel genre d'affaires.

2° La résidence à deux étages en bois, No 109 rue Clio ou Galennie, située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Clio ou Galennie, Calliope, Magazine et Constance, et a: corridors, huit chambres, citerne, etc. Le terrain est désigné sur un plan partiel annexé à un acte daté du 3 décembre 1849, passé pardevant H. B. Cenas, notaire, par le No 3, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Clio ou Galennie, sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Louée au mois, au taux de $144 par an. A quelques minutes de marche du centre des affaires, d'un accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3° **La bâtisse à un étage en bois,** No 349 rue du Camp, le coin sud-ouest de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp ou Colisée, Prytanée, Erato et Thalie. Le terrain forme le coin des rues Camp ou Colisée et Erato, et mesure, au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, ou Colisée, sur une profondeur et façade de 60 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Splendidement située pour une résidence ou un placement d'argent pour embellissement.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 août—16 22 29—5 12 19 sept.

Le Juge Alfred Roman

a transporté son bureau du No 27 Commercial Place

A la Chambre 40 de Kennedy's Block, au quatrième.

Entrée rue de la Commune. 15 sept—1m

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN..........................	$12 00
SIX MOIS.......................	6 00
TROIS MOIS....................	3 00
UN MOIS........................	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN..........................	$3 00
SIX MOIS.......................	1 50
QUATRE MOIS..................	1 00
UN MOIS........................	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73